

APPORT DE TITRES

**DE LA SOCIETE GARAGE THALGOTT SAS
303 Route de Lyon
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN**

A

**LA SOCIETE 3T FINANCIERE SAS
303 Route de Lyon
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Messieurs Laurent THALGOTT, Xavier THALGOTT, Franck THALGOTT, futurs associés de la SAS 3T FINANCIERE,

En exécution de la mission, qui nous a été confiée par les futurs associés de la SAS 3T FINANCIERE en date du 19 avril 2023, concernant l'apport en nature devant être effectué par Messieurs Laurent THALGOTT, Xavier THALGOTT, Franck THALGOTT dans le cadre de la constitution de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 225-8 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport de droits sociaux. La description et la valeur de l'apport en nature y figurent.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée et le cas échéant d'apprécier les avantages particuliers éventuellement stipulés.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

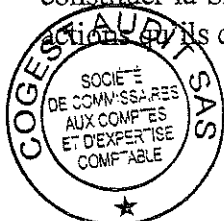
1. Présentation de l'opération

Monsieur Laurent THALGOTT est titulaire de 50 actions sur les 500 actions composant le capital social de la SAS GARAGE THALGOTT.

Monsieur Xavier THALGOTT est titulaire de 120 actions sur les 500 actions composant le capital social de la SAS GARAGE THALGOTT.

Monsieur Franck THALGOTT est titulaire de 50 actions sur les 500 actions composant le capital social de la SAS GARAGE THALGOTT.

Messieurs Laurent THALGOTT, Xavier THALGOTT, Franck THALGOTT entendent constituer la SAS 3T FINANCIERE en apportant respectivement 25 actions, 55 actions et 25 actions qu'ils détiennent dans la SAS GARAGE THALGOTT.



La SAS GARAGE THALGOTT a pour objet social :

- L'exploitation du fonds de commerce « GARAGE THALGOTT » ;
- Tous travaux de carrosserie, mécanique, peinture et activités annexes, achats et ventes de voitures neuves et d'occasions et d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'automobile, le caravanning, les poids lourds, les véhicules de transport en commun, la moto, le cycle et le nautisme ;
- La location de tous véhicules de moins de 3,5 tonnes.

La SAS 3T FINANCIERE aura pour objet principal :

- La prise de participation dans toutes société civile ou commerciale par voie de création de société nouvelle, d'apport, souscription ou achat de titres, droits sociaux, ou autres valeurs mobilières ;
- La mise en place de la politique et de la stratégie du groupe ;
- La gestion de son patrimoine et ses participations ;
- La réalisation de toutes opérations et prestations de services se rattachant à ses participations.

Les modalités de réalisation de l'apport est exposé, de façon détaillée, dans le projet du contrat d'apport de droits sociaux.

2. Les apports

Monsieur Laurent THALGOTT

Monsieur Laurent THALGOTT apporte 25 actions de la SAS GARAGE THALGOTT 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, immatriculée sous le numéro 343712022 RCS STRASBOURG, apport évalué à 30000 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus, il est attribué à Monsieur Laurent THALGOTT la pleine propriété de 3000 actions nouvelles de la SAS 3T FINANCIERE, 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, en cours d'immatriculation, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, pour une valeur totale de 30000 euros.

Monsieur Xavier THALGOTT

Monsieur Xavier THALGOTT apporte 55 actions de la SAS GARAGE THALGOTT 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, immatriculée sous le numéro 343712022 RCS STRASBOURG, apport évalué à 66000 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus, il est attribué à Monsieur Xavier THALGOTT la pleine propriété de 6600 actions nouvelles de la SAS 3T FINANCIERE, 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, en cours d'immatriculation, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, pour une valeur totale de 66000 euros.



Monsieur Franck THALGOTT

Monsieur Franck THALGOTT apporte 25 actions de la SAS GARAGE THALGOTT 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, immatriculée sous le numéro 343712022 RCS STRASBOURG, apport évalué à 30000 euros.

En rémunération de l'apport ci-dessus, il est attribué à Monsieur Franck THALGOTT la pleine propriété de 3000 actions nouvelles de la SAS 3T FINANCIERE, 303 Route de Lyon 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, en cours d'immatriculation, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, pour une valeur totale de 30000 euros.

Valeur total apportée

La valeur totale apportée s'élève donc à 126000 euros.

Divers

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

La SAS 3T FINANCIERE sera propriétaire des droits sociaux apportés et en aura la jouissance à compter du jour de la signature du contrat d'apport.

Cet apport sera opposable aux tiers à l'issue de l'accomplissement des formalités d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de STRASBOURG.

L'apport des titres de Messieurs Laurent THALGOTT, Xavier THALGOTT et Franck THALGOTT seront placés sous le régime de l'article 150-O B ter du Code Général des Impôts, en report d'imposition.

3. Diligences et appréciations de la valeur des apports

3.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment :

- consulté les projets de contrats d'apport, les statuts de la SAS GARAGE THALGOTT et les projet de statuts de la SAS 3T FINANCIERE;
- pris connaissance de l'activité de la SAS GARAGE THALGOTT au regard de ses états financiers au 31 décembre 2022 ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.



3.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Messieurs Laurent THALGOTT, Xavier THALGOTT, Franck THALGOTT des actions de la SAS GARAGE THALGOTT objet du présent rapport.

3.3 Appréciation de la valeur de l'apport

3.3.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des parts sociales représentant 21% du capital de SAS GARAGE THALGOTT.

3.3.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur des droits sociaux faisant l'objet de l'apport a été déterminée sur la base des comptes de la SAS GARAGE THALGOTT arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que sur ceux arrêtés au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019.

Monsieur Laurent THALGOTT, en sa qualité de directeur général associé de la SAS GARAGE THALGOTT, Monsieur Xavier THALGOTT, en sa qualité de président associé de la SAS GARAGE THALGOTT, Monsieur Franck THALGOTT, en sa qualité de directeur général associé de la SAS GARAGE THALGOTT déclarent avoir une parfaite connaissance des opérations effectuées par la SAS GARAGE THALGOTT depuis le 31 décembre 2022 et que lesdites opérations ne sont pas, selon eux, de nature à modifier l'évaluation des droits sociaux apportés.

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant les approches d'évaluation fondées sur une moyenne pondérée de 3 méthodes

- méthode de l'EBE ;
- méthode % du chiffre d'affaires TTC;
- méthode du résultat.



3.3.3 Méthodes d'évaluation retenues

a) Méthode de l'EBE

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Moyenne
Minimum=EBE*3+Trésorerie nette (disponibilités-emprunts)	453348	373661	507510	444840
Maximum= EBE*5+ Trésorerie nette (disponibilités-emprunts)	647656	541711	740264	643210
Moyenne=(moyenne minimum+moyenne maximum)/2	550502	457686	623887	544025

b) Méthode % du chiffre d'affaires TTC

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Moyenne
CA TTC hors ventes de VO, VD et VN * 35%	490119	463186	512804	488703
CA TTC ventes VD et VN * 15%	17217	13245	27412	19291
CA TTC ventes VO * 25%	80253	61131	73717	71700
Total	587589	537562	613933	579695

c) Méthode du résultat

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Moyenne
Résultat d'exploitation sur 3 ans	13628	23870	53613	30370
+ Trésorerie nette	161886	121586	158379	147284
+ Capitaux propres	632314	641524	608092	627310
Total	807828	786980	820084	804964



d) La moyenne de ces méthodes

Méthode de l'EBE :	544025
Méthode % du chiffre d'affaires TTC :	579695
Méthode du résultat :	804964
Moyenne des 3 méthodes :	$(544025+579695+804964) / 3 = 642895$

La valeur retenue de la société SAS GARAGE THALGOTT dans le cadre de l'apport de droits sociaux s'élève à 600000 euros.

Nombre d'actions de SAS GARAGE THALGOTT : 500

Valeur de l'action : 1200 euros.

En retenant une valeur de l'action de la SAS GARAGE THALGOTT de 1200 euros, l'apport de Monsieur Laurent THALGOTT s'élève à 30000 euros, de Monsieur Xavier THALGOTT à 66000 euros, l'apport de Monsieur Franck THALGOTT à 30000 euros.

Soit une valeur totale apportée de 126000 euros.

Les méthodes choisies sont raisonnables et justifiables.

4 Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 126000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à Schiltigheim, le 12 juillet 2023

COGEST AUDIT SAS

Charles-René TANDON

